



## FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

### **B.U. Tréfilerie : La réorganisation du service public ne peut se faire au détriment des usagers et du personnel titulaire.**

FO ESR 42 vous fait part du communiqué lu par un élu du conseil documentaire, communiqué qui restitue la position d'une majorité de collègues de la BU Tréfilerie quant aux propositions d'allègement du service public présentée par l'équipe de direction via le groupe de travail sur le réaménagement du hall.

Le personnel, dans sa grande majorité, s'engage chaque jour pour assurer la qualité des services proposés aux usagers et notamment l'accueil, qu'il s'agisse de l'accueil à la banque de prêt et ou du renseignement dans les autres espaces.

Des observations répétées des collègues lors des réunions plénières, des réunions de service, des conseils documentaires et ou des groupes de travail vous ont été faites sur les conditions qui permettraient d'assurer la qualité de l'accueil tout au long de l'année.

Je vous rappelle les craintes récurrentes du personnel de la BU Tréfilerie :

La réorganisation du service public ne peut se faire au détriment des usagers et du personnel titulaire.

La réorganisation du service public ne doit pas consister à retirer le personnel du service public car c'est un espace où ils sont en contact direct avec les usagers. Le service public rend visible leur métier. Cet avis est partagé quel que soit leur corps d'appartenance (magasinier, bibliothécaire, conservateur). Je rappelle cela car certains magasiniers ne souhaitent pas perdre ce contact avec les usagers pas plus que certains bibliothécaires.

Retirer des professionnels titulaires du service public provoque de réelles craintes et un mécontentement réel car le personnel ne souhaite pas que la bibliothèque fonctionne sans eux et qu'ils soient remplacés par des étudiants, des vigiles voire des automates de prêt. Une bibliothèque vidée de ses personnels.

La qualité du service public exige la présence physique de personnel professionnel, cette qualité du service public ne peut se faire sans demander la création de postes de fonctionnaires, de personnels de bibliothèque recrutés sur concours. Cette demande a été répétée chaque année. Lors des départs des collègues, il est régulièrement demandé aux collègues de se répartir la charge de travail quand le poste n'est pas remplacé. Cette charge de travail interne explique l'énerverment des collègues lorsqu'ils sont sollicités pour le service public « J'ai trop de service public ». L'allègement du service public ne doit pas impliquer un retrait total des personnels professionnels des bibliothèques au seul bénéfice du travail interne qui augmente chaque année. Nous ne pouvons pas avoir systématiquement recours aux étudiants pour assurer notre travail car ce n'est pas leur métier faut-il le rappeler. L'allègement du service public masque le manque de personnel professionnel pour le service public notamment lors des ouvertures et des fermetures ainsi que pour le travail interne.

Si le service public est une des priorités de la bibliothèque universitaire cela ne peut se faire sans les personnels professionnels des bibliothèques qui en plus d'assurer la qualité de l'accueil veille à

la sécurité des usagers et des biens et cette présence est d'autant plus nécessaire lors de l'accueil des lycéens.

L'accueil des usagers nécessite la présence physique de personnels titulaires, au lieu d'employer des étudiants, le personnel, je le répète, souhaiterait la création de postes de professionnels recrutés sur concours pour augmenter l'effectif de l'équipe actuelle et assurer l'ensemble des missions, des métiers des bibliothèques.

Une réorganisation « totale » du service public préfigurerait ce qui pourrait se passer avec l'université cible. Certains personnels de l'UJM craignent des réorganisations de services suite à cette fusion si elle a lieu, avec des fiches de postes modifiées, des mobilités voire des postes supprimées. L'allégement du service public doit tenir compte des remarques et des craintes du personnel, cette réorganisation des conditions du travail devra être présentée au CT.

### **Le management par le sondage ne peut effacer les demandes des personnels !**

FO ESR 42 soutient toutes les demandes du personnel B.U. Tréfilerie et revendique :

- le maintien du personnel qualifié en service public au moins au niveau actuel ;
- l'arrêt de l'extension de l'embauche d'étudiants en lieu et place de personnels qualifiés ;
- les demandes par la BU des créations de postes qui seules permettront de faire face aux tâches assignées au personnel, service public compris ;
- le respect des engagements pris par la direction de la B.U. au moment du passage aux extensions horaires : expérimentation, sur la base du volontariat seulement ;
- l'abandon définitif des extensions horaires, qui ne peuvent qu'augmenter les charges de service public et rendre la charge de travail interne insoutenable.

En outre FO ESR 42 dénonce l'utilisation par la direction de la B.U. de « sondages » aux questions orientées, pour tenter de faire croire à l'adhésion des personnels à ce projet de réorganisation.

Ces sondages ne peuvent effacer les analyses et les demandes des personnels, qui sont celles exprimées dans la communication ci-dessus.

FO ESR 42, syndicat indépendant, relaie les revendications des personnels.

**Rejoignez FO ESR 42 !**